

COMMUNIQUE DE PRESSE

de la chambre cantonale consultative des immigrés

Asile: la Chambre Cantonale Consultative des Immigrés soutient le Grand Conseil

La Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) a adopté le 7 septembre 2004 une prise de position sur le retour des requérants d'asile faisant l'objet d'une décision négative de l'autorité fédérale. Voici ce texte:

La CCCI soutient la résolution du Grand Conseil vaudois qui constate que les 523 personnes déboutées de l'asile appartiennent à des groupes pour lesquels le risque de nouveaux traumatismes et nouveaux déplacements est important en cas de refoulement, notamment des femmes kosovares isolées, des survivants de Srebrenica et des familles avec de jeunes enfants qui ont vécu toute leur vie dans notre pays jusqu'ici.

La CCCI considère que ces personnes doivent clairement être considérées comme non refoulables. Elle considère en particulier qu'il serait disproportionné et humainement inacceptable d'envisager des mesures de contrainte à leur endroit et souhaite que le Gouvernement vaudois y renonce.

La situation encourue par la famille kurde ce week-end à la sortie de l'aéroport, les failles nombreuses dans le traitement des dossiers doivent amener à sortir du champ des décisions politiques pour être portée sur le plan strictement humanitaire.

(Adopté par la CCCI le mardi 7 septembre 2004)

Renseignements :
Josef Zisyadis, président de la CCCI, 079 355 21 41